



## Aperçu des prestations de l'assurance de protection juridique pour les sapeurs-pompiers

Schweizerischer Feuerwehrverband  
Fédération suisse des sapeurs-pompiers  
Federazione svizzera dei pompieri  
Federaziun svizra dals pumpiers



### Sont assurés

Les sapeurs-pompiers incorporés à un corps de sapeurs-pompiers local, d'entreprise ou professionnel affilié à la FSSP. durant le service commandé effectué dans le cadre de l'exercice de l'activité sapeur-pompier (interventions, exercices et cours).

### Montants assurés et domaines juridiques concernés

Protection juridique en cas de plainte pour violation des devoirs par négligence ou faute grave.

**jusqu'à un montant maximal de Fr. 250'000.– / caution jusqu'à Fr. 100'000.–.**

#### ♦ **Droit aux dommages-intérêts**

Défense des intérêts légaux en cas de prétention extracontractuelle de dommages-intérêts relative à des dommages matériels et corporels (blessure physique/décès) et à des dommages immatériels consécutifs.

#### ♦ **Droit pénal**

Défense du respect des droits dans le cadre de procédures pénales activées en cas d'accusation de violation par négligence des directives du code pénal.

#### ♦ **Plaintes pénales**

Dépôt d'une plainte pénale si celle-ci se révèle nécessaire en cas de demande de dommages et intérêts.

#### ♦ **Droit des assurances sociales**

Litiges avec des assurances, des caisses de pension et des caisses-maladie dans le domaine du droit des assurances sociales.

#### ♦ **Autre droit des assurances**

Litiges avec des établissements d'assurance concernant des contrats d'assurance.

#### ♦ **Couverture subsidiaire**

*Les prestations sont fournies uniquement si aucune autre assurance ne peut être actionnée.*

*Les prestations issues d'autres contrats ont la priorité sur celles stipulées dans la police FSSP d'Orion.*

**En cas de délit intentionnel, l'assurance ne peut en aucun cas être actionnée.**

### Prise en charge des frais

- ♦ Frais de tribunal et d'avocat
- ♦ Frais d'expertises
- ♦ Dépens versés en faveur de la partie adverse
- ♦ Recouvrement de prétentions extraordinaires

### Assistance dans le domaine de

- ♦ Evaluation des chances
- ♦ Organisation de connaissances spécialisées
- ♦ Respect des délais et des directives

### Aucune couverture

- ♦ Pour les membres de la famille (conjoint-e, enfants, partenaire, etc.)
- ♦ Pour tous les cas survenant au titre de personne privée, propriétaire, acheteur, locataire, employé, etc.

### Conditions spéciales pour SP

La FSSP a négocié des conditions spéciales d'assurance de protection juridique privée ou d'assurance de protection juridique circulation avec la compagnie Orion. Des informations à ce sujet sont disponibles sur le site web [www.swissfire.ch](http://www.swissfire.ch).

**Les déclarations de sinistre doivent être envoyées à la FSSP, accompagnées de tous les documents y relatifs.**

Les sinistres doivent être annoncés immédiatement à la FSSP.

Les déclarations de sinistre peuvent être téléchargées sur le site [www.swissfire.ch](http://www.swissfire.ch), imprimées puis complétées.

Les déclarations de sinistre doivent être complétées de façon exhaustive, signées par le représentant de l'état-major du corps SP et par l'assuré et renvoyées à:

Fédération suisse des sapeurs-pompiers  
Morgenstrasse 1  
3073 Gümligen

#### *Abréviations/explications*

**FSSP** Fédération suisse des sapeurs-pompiers  
**SP** sapeur-pompier, membre d'un corps de sapeurs-pompiers

**Négligence** Faute légère, inattention bénigne ou imprudence qui peut arriver à tout un chacun.

**Faute grave** Violation, non-observation des précautions les plus élémentaires. Négligence qui aurait pu être évitée par toute personne de bon sens qui ce serait trouvée dans la même situation et dans les mêmes conditions et qui devient, de ce fait, une erreur impardonnable.

**Intentionnel** Action délibérée (méfait ou infraction) commise en toute connaissance de cause.  
La personne qui commet l'action connaît vraisemblablement déjà à l'avance les conséquences de celle-ci.

